

12 juillet 2017

Décret modifiant les limites territoriales entre les communes de Modave et de Marchin

Session 2016-2017.

Documents du Parlement wallon, 846 (2016-2017) n^{os} 1 à 3.

Compte rendu intégral, séance plénière du 12 juillet 2017.

Discussion.

Vote.

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

Art. 1^{er}.

Sont distraites du territoire de la commune de Modave et rattachées au territoire de la commune de Marchin, les parties de territoire de Modave 1^{ère} division, section cadastrale D:

1° les parcelles cadastrales n° 3B, 3/02A, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 3/02B, 1D, 1/02, 1C, 1/03, 1/04, 2B, 3A;

2° le tronçon du chemin vicinal n° 18 repris à l'atlas de la commune de Modave dans sa partie située entre la RN 636 et la limite avec la commune de Marchin, section de Vyle-et-Tharoul;

3° le chemin vicinal n° 16 repris à l'atlas de la commune de Modave également situé entre la limite des communes et la RN 636 d'une longueur suivant l'atlas des chemins vicinaux de 372 mètres.

Art. 2.

Les indications cadastrales auxquelles se réfère l'article 1^{er} sont extraites du plan cadastral mis à jour le 1^{er} janvier 2008.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .

Namur, le 12 juillet 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

E. TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO

Le Ministre du budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie,

C. LACROIX

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement,

P-Y. DERMAGNE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN